

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 février 2024 à 19 h

ORDRE DU JOUR / AGENDA

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the meeting

10.02 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 5 février 2024.

That be adopted as submitted the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of February 5, 2024.

10.03 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2024, à 19 h, tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

That be approved the minutes of the regular sitting of the council held on January 15, 2024, at 7 p.m., as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

10.04 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public.

Public question period.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1242155001

Que le conseil d'arrondissement proclame la semaine du 12 au 16 février 2024 comme celle des Journées de la persévérance scolaire dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Que le conseil d'arrondissement exprime unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant(e)s du réseau de l'éducation. D'appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent! » et d'inviter les élu(e)s à y participer.

That the Borough Council proclaim the week of February 12 to February 16, 2024, as Hooked on school days in the Borough of Pierrefonds-Roxboro. That the Borough Council unanimously and publicly expresses its solidarity and support towards young people and for all those involved in the education network. To support the 2024 Hooked on school days (HSD) campaign, under the theme "Perseverance is always in the present tense!" and invite elected officials to participate.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234991011

Que des subventions soient versées aux organismes suivants pour les saisons 2024 et 2025 pour le montant indiqué en regard de chacun, totalisant 117 555 \$. Que les trois (3) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers, soient approuvés. Que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer les conventions au nom de la Ville. Que ces subventions soient payées respectivement en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal, selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

Organisme / Organization	2024	2025	Total
Association de la communauté noire de l'Ouest de l'Île (WIBCA)	32 555 \$	0 \$	32 555 \$
Overture with the Arts	17 500 \$	17 500 \$	35 000 \$
Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île / West Island Women's Shelter	25 000 \$	25 000 \$	50 000 \$

That subsidies be granted to the following organizations for the seasons 2024 and 2025 for the amount indicated for each, totaling \$117,555. That the three (3) draft agreements between the Ville de Montréal and these organizations, establishing the terms and conditions of payment of this financial support, be approved. That Mrs. Louise Zampini, head of division, Culture, Libraries and Social Development, be authorized to sign the agreements on behalf of the City. That these subsidies be paid respectively from the Service de la diversité et l'inclusion sociale for the Prevention Montréal Program, according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

20.02 *Autres affaires contractuelles*

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1234911007

Que des subventions soient versées aux organismes à but non lucratif suivants pour la saison 2024 pour le montant indiqué en regard de chacun, totalisant 214 121 \$. Que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer les conventions au nom de la Ville. Que monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations, soit autorisé à signer les conventions au nom de la Ville. Que ces subventions soient payées respectivement selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2024.

That subsidies be granted to the following non-profit organizations for the season 2024 for the amount indicated for each, totaling \$214,121. That Mrs. Louise Zampini, head of division, Culture, Libraries and Social Development, be authorized to sign the agreements on behalf of the City. That Mr. Jay-Sun Richard, head of division, Sports, Leisure and Installations, be authorized to sign the agreements on behalf of the City. That these subsidies be paid respectively according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2024 operating budget.

20.03 *Appel d'offres public*

CA *Direction des travaux publics* - 1249916001

Octroi du contrat numéro 23-20225 (Lot 9) pour des services de nettoyage et de vidange complet de puisards et de chambres de vanne, incluant le transport et la disposition des résidus dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number 23-20225 (Lot 9) for cleaning services and complete emptying of sumps and valve chambers, including the transport and disposal of residues in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.04 Appel d'offres sur invitation

CA Conseil d'arrondissement - 1246936001

Octroi du contrat numéro 23-20220 pour la fourniture et l'installation de modules de jeux pour 18 mois à 5 ans et 5 à 12 ans au parc Grier dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number 23-20220 for the provision and installation of 18 months to 5 years and 5 to 12 years play structures at the Grier Park in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1241294001

Que le conseil d'arrondissement autorise une affectation de surplus 2023 de 55 588 \$ pour les projets du programme Prévention Montréal. Que cette dépense soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

That the Borough Council authorize an appropriation of surplus in the amount of \$55,588 for the projects of the Prevention Montréal Program. That this expense be paid according to the financial information described in the decision-making document.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Conseil d'arrondissement - 1249916002

Que le conseil d'arrondissement approuve qu'une somme maximale de 125 668 \$, taxes incluses, soit transférée du fond réservé pour fins de parcs et affectée à l'année 2024 afin de financer, rétroactivement au 1^{er} janvier 2024, les achats pour la plantation d'arbres et de végétaux sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Que ce transfert soit effectué selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

That the Borough Council approve that a sum of \$125,668, including all applicable taxes, be transferred from the reserved fund destined for purposes of parks and appropriated to the year 2024 in order to fund, retroactively to January 1, 2024, purchases for the planting of trees and plants on the territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro. That this transfer be performed according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs - 1248388001

Que soient approuvées telles que soumises aux membres du conseil d'arrondissement la reddition financière, la liste des dépenses mensuelles par demandes de paiements, des virements et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 372 073,83 \$ couvrant la période du 25 novembre au 31 décembre 2023 ainsi que la liste les paiements par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2023 au montant de 17 205,06 \$.

That be approved as submitted to the members of the Borough Council the financial report, the list of monthly expenses by requests for payments, the transfers and the list of commitments of the various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$372,073.83 for the period from November 25 to December 31, 2023, as well as the list of credit cards payments for the period from December 1 to December 31, 2023 in the amount of \$17,205.06.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239141010

Que soit adopté le règlement CA29 0010-12 modifiant le règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin que soit ajouté le montant des amendes prévues pour l'interdiction de maintenir en place des structures temporaires plus de vingt (20) jours et pour l'interdiction de stationner tout véhicule sur un terrain privé à un endroit autre qu'un espace de stationnement.

That be adopted by-law CA29 0010-12 modifying by-law CA29 0010 concerning nuisances and good order in order to add the amount of fines prescribed for the prohibition of keeping temporary structures in place for more than twenty (20) days and for the prohibition of parking any vehicle on private property in a location other than a parking space.

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1232640001

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0042-02 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'apporter divers ajouts et ajustements ayant principalement trait aux objectifs et aux critères relatifs aux nouvelles constructions résidentielles et à l'ajout d'un étage à une construction résidentielle existante.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for the adoption at any subsequent sitting of By-law CA29 0042-02 amending By-law number CA29 0042 concerning site planning and architectural integration programs in order to add various modifications and additions, mostly concerning objectives and criteria for new residential constructions, and when adding an extra floor to an existing residential construction.

40.03 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Direction du développement du territoire et études techniques - 1232640002

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement 04 047 XXX modifiant le règlement 04-047 concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal - arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of By-law 04-047-XXX amending By-law 04-047 concerning the Ville de Montréal - Pierrefonds-Roxboro Borough Master Plan.

40.04 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1238707018

Que le conseil d'arrondissement adopte en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le second projet de résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de cinq (5) étages dans la zone P-4-278 au 14 700, boulevard de Pierrefonds sur une partie du lot 1 841 762, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040. Que soit publié un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum. De poursuivre la procédure d'adoption de ce projet de résolution.

That the Borough council adopt, by virtue of by-law CA29 0045 concerning specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable (SCAOPI), second draft resolution authorizing a new five-storey (5) multi-family building (H3 use) in the P-4-278 zone at 14 700, boulevard de Pierrefonds, on part of lot 1 841 762, and that, notwithstanding any contradicting provisions of the zoning by-law CA29 0040. That a public notice be published announcing the possibility of a request to participate in a referendum. To pursue the adoption procedure of this draft resolution.

40.05 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245300001

Dérogation mineure au 240, chemin de la Rive-Boisée visant à permettre dans la zone H4-5-290, pour un bâtiment multifamilial isolé de 12 étages, lot 6 527 803, un garage privé hors-sol, desservant un usage faisant partie de la catégorie d'usages « Habitation multifamiliale (h3) », à une distance de 18,70 m de la limite latérale nord et à 26,99 m de la limite latérale sud du terrain alors que l'alinéa f de l'article 140.1 stipule une distance d'un mètre.

Minor exemption at 240, chemin de la Rive-Boisée aiming to allow in the H4-5-290 zone, for a 12-storey detached multi-family building, lot 6 527 803, a private above-ground garage, serving a use included in the "Multi-family dwelling (h3)" use category, at a distance of 18.70 m from the north lateral property line and 26.99 m from the south lateral property line, whereas paragraph f of article 140.1 stipulates a distance of one meter.

40.06 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707003

P.I.I.A. pour la construction d'un bâtiment résidentiel de 12 logements dans le cadre de la phase 2 du Programme de création rapide de logements sur une partie du lot 1 070 492.

S.P.A.I.P. for the construction of a 12-unit residential building as Phase 2 of the Rapid Housing Initiative Program, on lot 1 070 492.

40.07 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707002

P.I.I.A. pour la construction d'un bâtiment multifamilial de 12 étages situé au 240, chemin de la Rive-Boisée, sur le lot 6 527 803.

S.P.A.I.P. for the construction of a 12-storey multi-family building located at 240, chemin de la Rive-Boisée, on lot 6 527 803.

40.08 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1233050012

Que le procès-verbal de la réunion du Comité de circulation et de sécurité routière tenue le 7 décembre 2023 soit approuvé tel que soumis.

Que l'Annexe « A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds soit modifiée comme suit :

Que le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soit modifié comme suit :

1. Demande de clarifier la signalisation sur la rue Robitaille

Que soient retirés les trois panneaux qui interdisent le stationnement de 9 h à 11 h, du lundi au vendredi, dans le cul-de-sac de la rue Robitaille.

Que soit installé un panneau « Stationnement interdit » avec flèche vers la droite (P-150-2-D) du côté ouest de la rue, sur le poteau de bois face au 4694, rue Robitaille, pour interdire le stationnement de ce point jusqu'au boulevard Gouin Ouest. (Réf Tome V : 2.18).

Que soit installé un panneau « Stationnement interdit » (P-150-2) du côté ouest de la rue, au nord du 4694, rue Robitaille, à environ 15 mètres du boulevard Gouin Ouest, pour clarifier que le stationnement est interdit en tout temps du 4694, rue Robitaille jusqu'au boulevard Gouin Ouest.

Que soit installé un panneau « Stationnement interdit » avec flèche vers la gauche (P-150-2-G) du côté est de la rue Robitaille, à une distance d'environ 25 mètres du boulevard Gouin Ouest, pour interdire le stationnement en tout temps de ce point jusqu'au boulevard Gouin Ouest.

Les panneaux P-150 doivent être placés à 45° par rapport à l'axe du chemin public lorsque l'étendue est indiquée par des flèches et doivent être placés à 90° par rapport à l'axe du chemin public lorsque l'étendue n'est pas indiquée par des flèches (Réf Tome V : 2.18).

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-105139 joint au dossier décisionnel.

2. Vitesse - Demande de ralentisseurs sur l'avenue de Versailles entre les rues Monk et Brook

Que soit demandé aux services centraux l'autorisation d'installer un dos d'âne sur l'avenue de Versailles en face du parc London. À la suite de cette autorisation, que soit installé un ralentisseur de vitesse avec coussins adaptés pour les autobus, avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, sur l'avenue de Versailles en face du parc London entre les rues Elizabeth et London.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-227875 joint au dossier décisionnel.

3. Vitesse – Demande de ralentisseurs au 4950, rue Sainte-Suzanne

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, au 4942, rue Sainte-Suzanne.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-229370 joint au dossier décisionnel.

4. Vitesse – Demande de ralentisseurs sur la rue du Général-Brock (entre la 17^e et la 13^e Avenue)

Que soient installés deux ralentisseurs de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, aux 59 et 83, rue du Général-Brock.

Tel qu'indiqué aux croquis numéros 22-236653(23-309741)-1 et 22-236653 (23-309741)-2 joints au dossier décisionnel.

5. Vitesse – Demande de ralentisseurs sur la 9^e Rue (entre la 17^e et la 11^e Avenue)

Que soient installés deux ralentisseurs de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, en face des 58 et 77, 9^e Rue.

Tel qu'indiqué aux croquis numéros 22-236666-1 et 22-236666-2 joints au dossier décisionnel.

6. Vitesse – Demande de ralentisseurs sur la 14^e Rue (entre le boulevard des Sources et la 9^e Avenue)

Que soit demandée aux Services centraux l'autorisation d'installer deux (2) dos d'ânes sur la 14^e Rue, en face du 71-73 et 117. À la suite de cette autorisation, que soient installés deux (2) dos d'ânes avec coussins adaptés pour les autobus en face du 71-73 et 117, 14^e Rue ainsi qu'un dos d'âne régulier en face du 12, 14^e Rue le tout avec les dimensions, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-236671(22-289788)-1 joint au dossier décisionnel.

7. Signalisation – Véhicules stationnés des deux côtés de la rue des Calfats bloquent la rue étroite

Que soit installé sur le fût d'éclairage du côté nord de la rue des Calfats, à mi-chemin entre la rue Félix-McLernan et la rue d'Orléans, un panneau « Stationnement réglementé » (P-150) pour interdire le stationnement de 9 h à 18 h.

Que soit installé du côté sud de la rue des Calfats sur poteau de bois, à mi-chemin entre la rue Félix-McLernan et la rue d'Orléans, un panneau « Stationnement réglementé » (P-150) pour interdire le stationnement de 18 h à 9 h.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-295370 joint au dossier décisionnel.

8. Signalisation – Interdire le stationnement dans le stationnement municipal du boulevard de Pierrefonds et la rue Paul-Pouliot

Que soient installés du côté droit de l'entrée du stationnement municipal, située à l'intersection du boulevard de Pierrefonds et la rue Paul-Pouliot :

- un panneau « Panonceau municipalité ou arrondissement » (P-150-P-3) pour identifier le nom de l'arrondissement (Réf Tome V : 2.18);
- un panneau « Aire de stationnement » (I-350-1) pour indiquer que ceci est une aire de stationnement accessible à tous (Réf Tome V : 5.6.4);
- un panneau « Stationnement interdit » (P-150-2) pour interdire le stationnement de 8 h à 17 h, mardi et jeudi (Réf Tome V : 2.18.1.2).

Que soit retiré le panneau « Aire de stationnement » (I-350-1) avec flèche directionnelle du côté gauche de l'entrée du stationnement municipal, située à l'intersection du boulevard de Pierrefonds et la rue Paul-Pouliot.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-322897 joint au dossier décisionnel.

9. Signalisation – Interdire le stationnement dans le stationnement municipal de l'avenue Jean-Brillant

Que soit installé du côté droit des deux entrées du stationnement municipal, situé sur l'avenue Jean-Brillant entre l'avenue Georges-Vanier et la 11^e Avenue :

- un panneau « Panonceau municipalité ou arrondissement » (P-150-P-3) pour identifier le nom de l'arrondissement (Réf Tome V : 2.18);
- un panneau « Aire de stationnement » (I-350-1) pour indiquer que ceci est une aire de stationnement accessible à tous (Réf Tome V : 5.6.4);
- un panneau « Stationnement interdit » (P-150-2) pour interdire le stationnement de 8 h à 17 h, mardi et jeudi (Réf Tome V : 2.18.1.2).

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-322905 joint au dossier décisionnel.

That the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on December 7, 2023 be approved as submitted.

That Annex "A" of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds be modified as follows:

That By-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

1. Request to clarify signage on rue Robitaille

That the three signs prohibiting parking between 9 a.m. and 11 a.m. from Monday to Friday on rue Robitaille, in the dead end, be removed.

That a "No Parking" sign with a right arrow (P-150-2-D) be installed on the west side of the street, on the wood post in front of 4694, rue Robitaille, to prohibit parking from that point up to boulevard Gouin Ouest (Reference in Volume V: 2.18).

That a "No Parking" sign with a right arrow (P-150-2) be installed on the west side of the street, north of 4694, rue Robitaille, at approximately 15 meters from boulevard Gouin Ouest, to clarify that parking is prohibited at all times from 4694 rue Robitaille up to boulevard Gouin Ouest.

That a "No Parking" sign with a left arrow (P-150-2-G) be installed on the east side of rue Robitaille, at a distance of approximately 25 meters from boulevard Gouin Ouest, to prohibit parking at all times from that point up to boulevard Gouin Ouest.

The P-150 signs must be placed at 45° relative to the axis of the public road when the extent is indicated by arrows and must be placed at 90° relative to the axis of the public road when the extent is not indicated by arrows (Reference in Volume V: 2.18).

As indicated on sketch number 22-105139 attached to the decision-making summary.

2. Speed - Request to install speed bumps on avenue Versailles between rue Monk and rue Brook

That be requested to central services that a speed bump be installed on avenue Versailles, in front of London Park. Following the authorisation from the central services, that a speed bump with suitable cushions for buses be installed with dimensions, markings and signage, in compliance with Transport Québec's Tome V standards, on avenue Versailles, in front of London Park, between rue Elizabeth and rue London.

As indicated on sketch number 22-227875 attached to the decision-making summary.

3. Speed – Request to install speed bumps at 4950, rue Sainte-Suzanne

That a speed bump be installed with dimensions, markings and signage in accordance with Transport Québec, Tome V, at 4942, rue Sainte-Suzanne.

As indicated on sketch number 22-229370 attached to the decision-making summary.

4. Speed – Request to install speed bumps on rue du Général-Brock (between 17^e and 13^e Avenue)

That two speed bumps be installed with dimensions, markings and signage in accordance with Transport Québec, Tome V, at 59 and 83, rue du Général-Brock.

As indicated on sketch numbers 22-236653(23-309741)-1 and 22-236653(23-309741)-2 attached to the decision-making summary.

5. Speed – Request to install speed bumps on 9^e Rue (between 17^e and 11^e Avenue)

That two speed bumps be installed with dimensions, markings and signage in accordance with Transport Québec, Tome V, in front of 58 and 77, 9^e Rue.

As indicated on sketch numbers 22-236666-1 and 22-236666-2 attached to the decision-making summary.

6. Speed – Request to install speed bumps on 14^e Rue (between boulevard des Sources and 9^e Avenue)

That be requested to central services the authorisation to install two (2) speed bumps on 14^e Rue, in front 71-73 and 117, 14^e Rue. Following this authorisation from the central services, that two (2) speed bumps with suitable cushions for buses be installed in front 71-73 and 117, 14^e Rue and a regular speed bump be installed in front of 12, 14^e Rue, all speed bumps with dimensions, markings and signage in compliance with Transport Québec's Tome V standards.

As indicated on sketch number 22-236671(22-289788)-1 attached to the decision-making summary.

7. Signage – Parked vehicles on both sides of rue des Calfats blocking the narrow street

That a sign "Regulated parking" (P-150) be installed on the lighting shaft on the north side of rue des Calfats, halfway between rue Félix-McLernan and rue d'Orléans, to prohibit parking from 9 a.m. to 6 p.m.

That a sign "Regulated parking" (P-150) be installed on the wood post that is halfway between rue Félix-McLernan and rue d'Orléans, to prohibit parking from 6 p.m. to 9 a.m.

As indicated on sketch number 23-295370 attached to the decision-making summary.

8. Signage – Parking prohibited in the municipal parking on boulevard de Pierrefonds and rue Paul-Pouliot

That be installed on the right side of the entrance of the municipal parking located at the intersection of boulevard de Pierrefonds and rue Paul-Pouliot:

- A "Municipality of Borough" (P-150-P-3) sign to identify the borough's name (Reference in Volume V: 2.18);
- A "Parking Area" (I-350-1) sign to indicate that it is a parking area accessible to all (Reference in Volume V: 5.6.4);
- A "No Parking" (P-150-2) sign to prohibit parking from 8 a.m. to 5 p.m., Tuesday and Thursday (Reference in Volume V: 2.18.1.2).

That the “Parking Area” (I-350-1) sign with directional arrow on the left side of the municipal parking lot entrance, located at the intersection of boulevard de Pierrefonds and rue Paul-Pouliot, be removed.

As indicated on sketch number 23-322897 attached to the decision-making summary.

9. Signage – Parking prohibited in the municipal parking located on avenue Jean-Brillant

That be installed on the right side of both entrances of the municipal parking located on avenue Jean-Brillant, at the intersection of avenue Georges-Vanier and 11^e Avenue:

- A “Municipality of Borough” (P-150-P-3) sign to identify the borough’s name (Reference in Volume V: 2.18);
- A “Parking Area” (I-350-1) sign indicating that it is a parking area accessible to all (Reference in Volume V: 5.6.4);
- A “No Parking” (P-150-2) sign to prohibit parking from 8 a.m. to 5 p.m., Tuesday and Thursday (Reference in Volume V: 2.18.1.2).

As indicated on sketch number 23-322905 attached to the decision-making summary.

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA *Direction des services administratifs* - 1242155002

Nomination du / de la secrétaire d'arrondissement (poste n° 65308) de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Appointment of the Secretary of the Borough (poste no 65308) of the Direction of relations with citizens, administrative services and registry of the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

50.02 Prêt d'employé

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1243050002

Que le conseil d'arrondissement accepte l'offre de l'arrondissement de Lachine pour une durée d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024), en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, pour le prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique. D'approuver le projet d'entente de partenariat à cet effet et en autoriser la signature par Monya Ostiguy, directrice - Développement du territoire et études techniques. D'autoriser l'affectation d'une somme de 74 300 \$ à même le budget de la Direction - Développement du territoire et études techniques pour financer cette dépense. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

That the Borough Council accept the Borough of Lachine's offer for a period of one year (from January 1 to December 31, 2024), in accordance with Section 85.1 of the Charter of Ville de Montréal, Québec's metropolis, for the half-time loan of service of an economic development resource. To approve the partnership agreement project for this purpose and authorize its signature by Monya Ostiguy, Director - Territory Development and Technical Studies. To authorize the appropriation of a sum of \$74,300 from the budget of the Direction - Territory Development and Technical Studies to finance this expense. To charge this expense according to the financial information described in the decision-making document.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1231294015

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du Plan d'action en sécurité urbaine 2024-2028 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, tel que soumis aux membres du conseil d'arrondissement.

That the Borough Council acknowledge the Urban safety action plan 2024-2028 of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, as submitted to the members of the Borough Council.

60.02 Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707001

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 janvier 2024.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on January 17, 2024.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la séance soit levée.

That the sitting be adjourned.

IDENTIFICATION**Dossier # :1242155001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Proclamer la semaine du 12 au 16 février 2024 comme celle des Journées de la persévérance scolaire, d'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenantes et intervenants du réseau de l'éducation et d'appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent! ». Un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de toutes les étudiantes et tous les étudiants et d'inviter les élèves et élus à y participer

CONTENU**CONTEXTE**

Étant donné que la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 12 au 16 février 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent! ». Un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de toutes les étudiantes et tous les étudiants;

Étant donné que l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

Étant donné que les élèves et élus municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenantes et intervenants du réseau de l'éducation;

et que les élèves et élus municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers les initiatives, les élèves et élus s'engagent! de Concertation Montréal;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voir les sommaires décisionnels 1222155001 et 1232155002.

DESCRIPTION

Les élèves et élus municipaux de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaitent:

Proclamer la semaine du 12 au 16 février 2024 comme celle des journées de la persévérance scolaire;

Exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenantes et intervenants du réseau de l'éducation;

Appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent! » et inviter les élues et élus à y participer.

JUSTIFICATION

Compte tenu que les dernières années scolaires ont été difficiles et que l'année 2023-2024 l'est tout autant pour les jeunes ainsi que pour l'ensemble des intervenantes et intervenants du réseau de l'éducation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une déclaration en lien avec la persévérance scolaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-01-24

IDENTIFICATION

Dossier # :1234991011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de cent dix-sept mille cinq cent cinquante-cinq dollars (117 555 \$), aux trois (3) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal. Approuver les trois (3) projets de convention à cet effet. Autoriser madame Louise Zampini, cheffe de division, Culture, bibliothèques et développement social à signer les conventions au nom de l'Arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

La sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'offre la Ville.

Le nouveau programme pluriannuel Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité. Il est doté d'un budget total de 42,5 M\$ sur trois ans et se décline en deux axes principaux:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent prioritairement aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformatrices de l'action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer:

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leur famille;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des

- enfants, des jeunes et de leur famille;
- le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leur famille, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité;

Prévention Montréal conduit, à moyen et long terme, à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ancré au cœur de la vision et des ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, ce nouveau programme pluriannuel est le résultat d'une démarche de convergence de quatre initiatives municipales prenant fin en 2022, à savoir le Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1234991004

CA23 290125: QUE des subventions soient versées aux organismes suivants pour les saisons 2023, 2024 et 2025 pour le montant indiqué en regard de chacun, totalisant 637 306 \$:

QUE les cinq (5) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers, soient approuvés;

QUE madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer les conventions au nom de la Ville;

QUE ces subventions soient payées respectivement en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal, selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

Ville-Centre

CE22 2148 du 21 décembre 2022

Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001)

DESCRIPTION

Organisme: Association de la communauté noire de l'Ouest de l'Île (WIBCA)

Projet: Black Girls Gather: A Book Club

Montant de la contribution recommandée: 32 555 \$ (projet sur un an, jusqu'au 2024-12-31)

Axe 1

Créé et dirigé par cinq (5) étudiantes universitaires Noirs pour des filles Noires, trans et non-binaires âgées de 12 à 18 ans, le projet aborde les impacts du racisme anti-Noir en les exposant à la littérature et à la culture anglophone, féministe Noire et les engage dans des

ateliers et des discussions autour de thèmes tels que le racisme, le féminisme, l'amour, la famille, l'amitié, etc. tout en construisant un réseau de soutien, de mentorat et de solidarité pour les filles Noires. À travers les discussions, les activités et les livres, les participantes se sentent soutenues et encouragées à être des innovateurs, des créateurs et des actrices de la création d'un avenir prospère pour eux-mêmes. Les ateliers précédents comprennent des partenariats avec d'autres organisations communautaires dirigées, des projections de films, de l'écriture créative et de l'art, ainsi que des visites d'invités spéciaux. L'initiative annuelle se déroule en deux semestres, de janvier à juin et d'octobre à décembre. Au cours du premier semestre, les filles se rencontrent pour des ateliers mensuels (8 ateliers au total). Le second semestre ajoute des groupes de discussion bihebdomadaires sur la lecture (4 discussions par mois par groupe).

Organisme: Ouverture avec les arts

Projet: UNITY

Montant de la contribution recommandée: 35 000 \$ (projet sur deux ans, jusqu'au 2025-12-31)

Axe 1

Le programme a été bâti pour offrir aux jeunes de 5 à 12 ans la possibilité d'explorer la diversité et l'identité culturelle par le biais de l'expression artistique. Sa programmation ethno-artistique en musique, théâtre, arts visuels et danse d'adresse spécifiquement à la communauté BIPOC (Black, Indigenous, and People Of Colour). Les ateliers soutiennent la nécessité de s'exprimer à travers des codes culturels spécifiques à ce que la communauté BIPOC connaît, comprend et dans lesquels les participant.e.s se sentent accueillis et en sécurité (safe space), tout en favorisant une ouverture sur le monde et la diversité. L'équipe qui donne les ateliers est également issue de la diversité et est un modèle pour les jeunes. Les ateliers sont gratuits et visent les familles à faibles revenus, particulièrement celles vivant dans le secteur Cloverdale/À-Ma-Baie. UNITY offre: percussions africaines, danse africaine, danse gumboots, tambour steelpan, etc. Le programme se déroule chaque samedi (2 ateliers de 45-60 min. par samedi) de janvier à juin et de septembre à décembre (10 mois). Les participants doivent assurer leur engagement pour la plupart des semaines. Le projet vise à lever plusieurs obstacles vécus par les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion en leur offrant un accès facilité à un programme ethno-artistique de qualité.

Organisme: Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île

Projet: Reprise positive et adéquate de son vrai pouvoir

Montant de la contribution recommandée: 50 000 \$ (projet sur deux ans, jusqu'au 2025-12-31)

Axe 2

Le projet, par l'entremise de sensibilisation/éducation dans la communauté et dans les écoles, par des ateliers, cibler des ados/jeunes adultes à risques de subir la violence ou étant eux-mêmes auteurs de comportements violents. Offrir des services personnalisés en services individuels, pouvoir personnaliser l'intervention, éduquer et outiller les ados/jeunes adultes afin qu'ils et qu'elles puissent développer des relations saine et égalitaire. Ce besoin exprimé par le terrain d'agir sur le haut taux de violence dans les relations amoureuses chez les adolescents et jeunes adultes se confirme dans une enquête effectuée auprès d'eux sur leur parcours amoureux, En ciblant les ados et jeunes adultes ayant des comportements abusifs, de jeux de pouvoir, de délinquances, d'intimidations suite à des moyens appris et choisis dans un contexte familiale violent ainsi que les ados/jeunes adultes plus victimisés, le projet aura un impact sur la violence commise ou subie chez les jeunes. Les outiller dans leur processus de reprise de pouvoir sur leur vie et améliorer leur sentiment de sécurité suite à diverses situations de violences, jeux de pouvoir vécus. Le projet peut prévenir les comportements violents en déconstruisant le sentiment de légitimité à l'utilisation de la

violence dans la nature de la pensée abusive des agresseurs. Outiller les ados/jeunes adultes à développer des comportements égalitaires afin d'assurer une cohésion sociale favorable et ainsi, contribuer à une vie citoyenne plus positive par nos jeunes adultes de Pierrefonds-Roxboro. La socialisation stéréotypée selon le genre est au cœur des interventions. Outiller les jeunes ados et jeunes adultes pour qu'ils prennent conscience des rôles sociaux stéréotypés basés sur le genre et de l'impact de ces rôles sur leur manière de penser et d'agir dans leurs relations sociales et amoureuses est à la base de l'approche. Par cette approche, les intervenants souhaitent intervenir auprès de 12 garçons agresseurs en intervention individuel après avoir semé un doute dans leur perception de leur masculinité se développant comme toxique, le projet souhaite avoir un impact direct sur la construction du système de pensée abusif souvent construit par sa socialisation et ses facteurs relationnels familiaux et , déconstruire son sentiment de légitimité d'utilisation de la violence pour satisfaire ses besoins. En ciblant plus de 18 filles victimes, les intervenants souhaitent avoir un impact sur leur socialisation victimisante basée sur leur genre et travailler à leur redonner leur juste pouvoir sur leur vie.

JUSTIFICATION

Tous les projets prennent en compte la diversité et l'inclusion.

Organisme: Association de la communauté noire de l'Ouest de l'Île (WIBCA)

Projet: Black Girls Gather: A Book Club

Ce projet est bâti par une approche par et pour qui met de l'avant l'implication des jeunes. Il souhaite créer un espace adapté aux défis spécifiques auxquels sont confrontées les jeunes filles Noires anglophones. Il s'appuie sur des expériences vécues et des recherches sur les jeunes filles Noires et leurs besoins particuliers.

Organisme: Ouverture avec les arts

Projet: UNITY

Ce projet est bâti pour répondre aux enjeux et préoccupations des enfants et familles vivant dans un contexte de grande vulnérabilité: faible revenu, manque d'accès aux activités culturelles, minorités visibles et immigration récente. Le projet tient compte des besoins spécifiques des enfants de la communauté BIPOC de Pierrefonds. Les ateliers sont offerts dans une plage horaire adaptée, gratuitement, dans un local du quartier et qui rejoint leurs intérêts. Le projet donne la priorité à la représentation raciale et ethnique grâce aux divers instructeurs, ainsi qu'aux choix de formes d'art.

Organisme: Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île

Projet: Reprise positive et adéquate de son vrai pouvoir

Ce projet est bâti pour avoir un impact sur la violence commise ou subie chez les ados/jeunes adultes. Les outiller dans leur processus de reprise de pouvoir sur leur vie et améliorer leur sentiment de sécurité suite à diverses situations de violences, jeux de pouvoir vécus. Prévenir les comportements violents en déconstruisant le sentiment de légitimité à l'utilisation de la violence dans la nature de la pensée abusive des agresseurs. Outiller les ados/jeunes adultes pour qu'ils prennent conscience des rôles sociaux stéréotypés basés sur le genre et de l'impact de ces rôles sur leur manière de penser et d'agir dans leurs relations sociales et amoureuses. Outiller les ados/jeunes adultes à développer des comportements égalitaires afin d'assurer une cohésion sociale favorable et ainsi, contribuer à une vie citoyenne plus positive.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 117 555 \$, sera assumé comme suit :
Le montant de 117 555 \$ est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement suite

au virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale approuvé à la résolution CE22 2148 . Cette dépense sera entièrement assumée par la ville Centre.

ORGANISME	PROJET	2024	2025	TOTAL
Axe 1 Association de la communauté noire de l'Ouest de l'Île (WIBCA)	Black Girls Gather: A Book Club	32 555.00 \$	0 \$	32 555.00 \$
Axe 1 Ouverture avec les arts	UNITY	17 500.00 \$	17 500.00 \$	35 000.00 \$
Axe 2 Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île	Reprise positive et adéquate de son vrai pouvoir	25 000.00 \$	25 000.00 \$	50 000.00 \$

Axe 1

Imputation : 2420.0010000.303124.05803.61900.016491.0000.004671.052140.00000.00000

Axe 2

Imputation : 2420.0010000.303124.05803.61900.016491.0000.004672.052140.00000.00000

MONTREAL 2030

Le programme Prévention Montréal est une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités:

- 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;
- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;
- 10: « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;
- 18: « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;
- 19: « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pour l'instant, il est prévu que les activités se réalisent comme prévu. Si la situation changeait, le responsable de la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues

au protocole de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro

Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Karine-Myrgiane JEAN-FRANCOIS, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Louise LEROUX, Service du greffe

Lecture :

Louise ZAMPINI, 17 janvier 2024

Yan TREMBLAY, 12 janvier 2024

Pierre-Luc LORTIE, 12 janvier 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Le : 2024-01-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.

IDENTIFICATION**Dossier # :1234911007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions des organismes de sports, de loisirs, de culture et de développement social pour l'année 2024 ci-après désignés, pour la promotion, l'organisation et l'encadrement de leurs activités respectives. Accorder un soutien financier pour un total de deux cent quatorze mille cent vingt et un dollars (214 121 \$) incluant toutes taxes si applicable, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement 2024 de la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social pour le montant indiqué en regard de chacun d'entre eux. Autoriser madame Louise Zampini, Cheffe de division, Culture, Bibliothèques et Développement social et monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations à signer les conventions entre la Ville de Montréal et chacun des organismes respectifs.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre de la "Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL)", des contributions financières sont versées annuellement à des organismes reconnus afin d'assurer un soutien aux organismes sportifs, loisirs, culturels et communautaires œuvrant sur le territoire de Pierrefonds-Roxboro et offrant des services aux résidents.

Afin de bien encadrer le partenariat entre l'Arrondissement et les organismes, en plus de permettre le déploiement d'une programmation de qualité, des conventions sont émises pour chacun des organismes en fonction du contexte et des enjeux de l'Arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1224911007 - Résolution CA23 290204 : Approuver les conventions des organismes de sports, de loisirs, de culture et de développement social pour l'année 2023 ci-après désignés, pour la promotion, l'organisation et l'encadrement de leurs activités respectives. Accorder un soutien financier pour un total de deux cent sept mille six cent huit dollars (207 608 \$) incluant toutes taxes comprises si applicable, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement 2023 de la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social pour le montant indiqué en regard de chacun d'entre eux. Autoriser madame Louise Zampini, Chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social et monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations à signer les conventions entre la Ville de Montréal et chacun des organismes respectifs.

GDD 1224911001 - Résolution CA22 290041 : Approuver les conventions des organismes de sports, de loisirs, de culture et de développement social pour l'année 2022 ci-après désignés, pour la promotion, l'organisation et l'encadrement de leurs activités respectives. Accorder un soutien financier pour un total de cent quatre-vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (187 399,00\$) incluant toutes taxes comprises si applicable, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement 2022 de la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social pour le montant indiqué en regard de chacun d'entre eux. Autoriser madame Louise Zampini, Chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social à signer les conventions entre la Ville de Montréal et chacun des organismes respectifs. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations à signer les conventions entre la Ville de Montréal et chacun des organismes respectifs.

GDD 1214911007 - Résolution CA22 29011 : Reconnaître les organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Que cette reconnaissance des organismes entre en vigueur dès son adoption.

DESCRIPTION

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) vise l'instauration d'un processus formel de reconnaissance et de soutien des OBNL qui œuvrent sur le territoire de Pierrefonds-Roxboro. L'Arrondissement reconnaît la contribution et l'expertise des OBNL sur son territoire.

La convention entre la Ville et l'organisme est un contrat par lequel la Ville s'engage à soutenir, par une contribution (financière, en biens, ou en services) un OBNL, notamment pour le soutien dans la réalisation de sa mission. De son côté, l'organisme s'engage à utiliser la contribution financière tel qu'indiqué dans la convention, de plus, des mécanismes de reddition de comptes et des modalités de versements de la contribution financière sont prévus, dans le but de s'assurer que l'OBNL utilise la contribution conformément à l'entente avec la Ville.

JUSTIFICATION

Le montant recommandé pour chaque organisme reconnu, varie selon les critères suivants: **Sport, loisir actif, loisir social, plein air et scientifique, loisir culturel, loisir aîné et culture:**

- le nombre de participants de moins de 18 ans ou 50 ans et plus, résidents dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- l'enveloppe budgétaire totale prévue pour les subventions aux organismes sportifs, de loisirs et culturel pour l'année 2024;
- la catégorie dans laquelle s'inscrit l'organisme reconnu selon la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL;
- mécanismes d'évaluation appréciative tel que prévu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL.

Développement social:

- le nombre et le pourcentage de citoyens de Pierrefonds-Roxboro qui utilise les services de l'organisme;
- l'enveloppe budgétaire totale prévue pour les subventions aux organismes communautaires reconnus pour l'année 2024;
- la catégorie dans laquelle s'inscrit l'organisme selon la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL;
- mécanismes d'évaluation appréciative tel que prévu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL.

Les organismes reconnus indiqués au tableau ci-dessous sont ceux qui offrent des services aux citoyens pour l'année 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La DCSLDS disposera, à même son budget de fonctionnement des fonds nécessaires pour assumer la subvention au montant de 214 121 \$ à accorder à l'ensemble des organismes mentionnés au tableau ci-dessous.

Organismes Sports et Loisirs	Catégorie	Clés comptables	Montant recommandé 2024
Association aquatique Valleycrest	A	303104 07001 61900 016490	\$9 819
Association de basketball Brookwood de Pierrefonds			\$5 611
Association de hockey mineur de Pierrefonds Inc.			\$12 000
Commission de ringuette de Pierrefonds			\$2 490
Association de soccer de Pierrefonds			\$12 000
Club de Badminton Pierrefonds			\$1 530
Club de Baseball de Pierrefonds Inc.			\$8 658
Club de patinage des Deux-Rives			\$5 193
Club de patinage de vitesse de DDO			\$747
Les YMCA du Québec			\$10 066
Ligue de Football North Shore Inc.	\$6 259		
Cadets de l'air Escadron 803	B		\$744
Cadets de l'air Escadron 830			\$1 416
Club d'athlétisme de l'Ouest de l'Île			\$466
Club de lutte olympique Riverdale			\$279
Fondation jeunes étoiles			\$1 363
Karaté-Do Pierrefonds-Roxboro			\$792
Scoutisme francophone de Pierrefonds-Roxboro Inc.			\$1 272
Scoutisme des Apôtres de Montréal Inc.			\$316
Association échec et mathématiques	C		\$300
Total Sports et Loisirs			\$81 321
Organismes Loisirs Aînés	Catégorie	Clés comptables	Montant recommandé 2024
Carrefour des aînés de Pierrefonds	A	303104 07001 61900	\$5 000
Club Roxboro 60 Plus	B	016490	\$1 400
Total Loisirs Aînés			\$6 400
TOTAL POUR SPORTS LOISIRS & INSTALLATIONS			\$87 721
Organismes Culture et développement social	Catégorie		Montant recommandé 2024
Action Jeunesse de l'Ouest de l'Île (AJOI)			\$8 000
Carrefour des 6 – 12 ans de Pierrefonds-			

Est			\$8 000		
Centre d'intégration Multiservices de l'Ouest de l'Île (C.I.M.O.I.)	A		\$8 000		
Cloverdale Multi-Ressources			\$8 000		
Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île			\$8 000		
Maison Caracol CPSC de Pierrefonds-Est			\$8 000		
Maison des jeunes de Pierrefonds			\$8 000		
Overture with the Arts			\$5 000		
Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île			\$8 000		
Services communautaires On Rock			\$8 000		
AMCAL Family services		B	303104 07001 61900 016491	\$3 000	
CALACS de l'Ouest-de-l'Île				\$3 000	
Centre Bienvenue	\$3 000				
Centre de crise de l'Ouest-de-l'Île	\$3 000				
Centre de répit Angelman	\$3 000				
Centre famille et Ressources ADD	\$3 000				
Corbeille de pain Lac-St-Louis	\$3 000				
Cumulus	\$3 000				
Jeunesse sans limite (Centre La Corde)	\$3 000				
Perspective communautaire en santé mentale (PCSM)	\$3 000				
Projet communautaire de Pierrefonds (PCP)	\$3 000				
Ricochet	\$3 000				
Ruée vers l'art	\$2 000				
West Island Association for the Intellectually Handicapped (WIAIH)	\$3 000				
West Island Black Community Association (WIBCA)	\$3 000				
West Island Mission	\$3 000				
ABOVAS	C				\$300
Amis de la santé mentale (Banlieue Ouest)					\$300
Carrefour jeunesse-emploi de l'Ouest-de-l'Île			\$300		
Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île			\$300		
Centre de ressources communautaires de l'Ouest-de-l'Île			\$300		
Ninna Vita			\$300		
Parrainage civique de la banlieue Ouest			\$300		
Symphonie vocale			\$300		
Total Culture et développement social			\$126 400		
Total DCLSDS			\$214 121		

2420 0010000 303104 07001 61900 016490 : Direction DCSLDS - Loisirs et culture - Contribution autres organismes - Organismes sportifs et récréatifs

2420 0010000 303104 07001 61900 016491 : Direction DCSLDS - Développement social - Contribution autres organismes - Autres organismes général

MONTRÉAL 2030

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Politique formalise comment l'Arrondissement reconnaît et soutient les OBNL œuvrant sur son territoire. En conséquence, l'application de ces critères amènera l'Arrondissement à poser un certain nombre d'exigences et de conditions à certains OBNL pour le maintien de leur statut de partenaire reconnu de l'Arrondissement afin de promouvoir la gouvernance locale, l'équité et la transparence.

De la même manière, l'application de critères de soutien pourra amener l'arrondissement à réviser les services et les montants alloués au soutien de chacun des OBNL en lien avec les différents niveaux de catégorisation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Tout organisme reconnu sous la Politique sera tenu de respecter et assurer la mise en place des différentes mesures émises en lien avec la Covid-19 par tous les paliers gouvernementaux et la Santé Publique.

La Ville reconnaît que la réalisation des activités de l'organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'organisme en raison de la pandémie de la COVID-19, afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'organisme. Toute demande ayant pour objet de réviser les modalités de réalisation des activités en cohérence avec la mission de l'organisme devra être soumise à la Ville pour approbation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de ces activités est assurée par chacun des organismes inscrits au programme, par le biais de la promotion sur les différents réseaux sociaux, les différentes publications et par le biais des associations régionales. Ces informations sont également inscrites sur le site internet de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans la revue municipale «Vivre à Pierrefonds» et les babillards électroniques aux moments opportuns.

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, annexé à la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Signature des conventions
- Accorder les subventions
- Évaluation continue de la programmation
- Évaluation de la programmation en lien avec la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro
Jay-Sun RICHARD, Pierrefonds-Roxboro
Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise LEROUX 2, 22 janvier 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DANCSECS
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

Le : 2024-01-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1249916001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à l'entreprise 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) le contrat d'une durée approximative de trois ans, pour le service de nettoyage et vidange complète de puisards et chambres de vanne, incluant le transport et la disposition des résidus dans l'arrondissement du Pierrefonds-Roxboro, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20225 (lot # 9), et autoriser une dépense à cette fin de 422 188,20 \$, taxes incluses (8 preneurs du cahier de charges, 3 soumissionnaires et 5 désistements).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Pierrefonds-Roxboro dénombre approximativement 6 328 puisards qui collectent les eaux de ruissellement sur son territoire pour les acheminer vers le réseau d'égout municipal.

Au fil du temps, les puisards accumulent des sédiments provenant des eaux de ruissellement qu'ils servent à capter et des résidus d'abrasifs du déneigement. Il est donc important d'effectuer le nettoyage des puisards de façon périodique afin de garantir une bonne évacuation des eaux de ruissellement (pluie et fonte de neige). Cette tâche (nettoyage) fait partie de l'entretien préventif de base pour ce genre de dispositif.

Vu le nombre élevé de puisards dans notre arrondissement, nous avons proposé d'effectuer le nettoyage des puisards. Cela permet de maintenir leur efficacité et ainsi éviter les refoulements, notamment lors de fortes pluies, d'averses subites ou de la fonte de la neige. Cette pratique permet d'atteindre un rendement optimal du réseau d'élimination des eaux de surface, tant du point de vue opérationnel que du point de vue d'une répartition équitable des coûts annuels.

L'arrondissement du Pierrefonds-Roxboro a participé à un appel d'offres regroupé de 16 arrondissements, initié par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, pour les services de nettoyage et vidange complète de puisards et chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus. L'appel d'offres public a été publié le 25 octobre 2023 sur le site internet SÉAO (SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC et dans le Journal Le Devoir).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE22 0229 - Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 408 077,54 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage partiel de

puisards, regards, égouts et chambres de vanne en période d'inondation pour les arrondissements L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec EBI Envirotech inc. (CE21 0559), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 452 521,56 \$ à 860 599,10 \$, taxes incluses (GDD # 1218479003)

CA19 290153 - Octroyer un contrat à Beauregard fosses septiques Ltée pour le service de nettoyage et vidange complète de puisards et de chambres de vannes incluant le transport et disposition des résidus pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au coût de 200 852,41 \$, taxes incluses pour les années 2019, 2020 et 2021 - Soumission publique numéro 19-17453 (2 soumissionnaires) (GDD # 1193903012)

CA16 290154 - Octroyer un contrat à Beauregard Fosses septiques Ltée pour le service de nettoyage de puisards et de chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au coût de 173 442,32 \$, taxes incluses - Soumission publique numéro 16-15029 (GDD 1163903010)

CA13 290225 - Octroi du contrat à Kelly Sani-Vac inc. pour les travaux de nettoyage de puisards dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au coût de 44 179,15 \$ taxes incluses, pour l'année 2013 avec la possibilité de renouvellement pour 2014 et 2015 pour une dépense totale de 135 279,59 \$ (taxes incluses). Soumission publique numéro 13-12829 (GDD 1131149012)

DESCRIPTION

Les travaux consistent dans le nettoyage de 6 328 puisards de rues et de ruelles, le débouchage des drains, lorsque requis, la vérification de l'écoulement et la disposition responsable des boues récupérées lors de cette activité. Certains puisards nettoyés seront réalisés en mode urgence ou à des endroits jugés problématiques. Enfin, il est demandé à l'entrepreneur de fournir un rapport complet de l'inspection des puisards qu'il nettoie, afin que l'arrondissement puisse procéder aux réparations requises. Cette activité permet de s'inscrire dans une approche préventive permettant d'acheminer l'eau de ruissellement vers la rivière

JUSTIFICATION

L'opération de nettoyage des puisards est essentielle au bon fonctionnement du réseau de drainage et permet de prévenir les refoulements. Les travaux au présent contrat s'échelonnent du mois de février 2024 au 31 décembre 2026. Il est à noter que l'adjudicataire doit être disponible pour toute la durée du contrat, en cas de besoin urgent.

Après l'ouverture de l'appel d'offres public survenue le 14 novembre 2023, le lot de notre arrondissement a eu huit (8) preneurs du cahier des charges, trois (3) soumissionnaires et cinq (5) désistements (raisons : (2) le preneur du cahier des charges a soumissionné sur d'autres lots à l'appel d'offres, (1) nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai requis, (1) le projet mentionné ne se situe pas dans notre secteur d'activité. Notre spécialisation est le nettoyage, l'inspection et la réhabilitation de conduites, et (1) achat des documents par un arrondissement).

Voici l'analyse des soumissions conformes :

L'analyse de la conformité administrative réalisée par le Service de l'approvisionnement a démontré que l'adjudicataire recommandé Sanivac (9363-9888 Québec inc.) :

- ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- aucun de ses administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des

personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu du règlement sur la gestion contractuelle;

- ne fait pas partie de la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisants (LFRI);
- n'est pas inscrit sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

En conclusion, le plus bas soumissionnaire conforme administrativement et techniquement est 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) au montant de 422 188,20 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Année 2024	117 975,00 \$
Année 2025	121 800,00 \$
Année 2026	127 425,00 \$

MONTREAL 2030

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Éviter les inondations des rues et des maisons.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 06 février 2024

Fin des Travaux : 31 décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrea SZABO
c/s voirie << arr.stle & pierrefonds

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-30

Stéphane BEAUDOIN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1246936001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les industries Simexco inc. pour la fourniture et l'installation de modules de jeux 18 mois à 5 ans et 5 à 12 ans au parc Grier, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 297 844,24 \$ (contrat : 270 767,49 \$, contingences : 27 076,75 \$), taxes incluses - Appel d'offres 23-20220 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Grier est situé dans la ville de Pierrefonds-Roxboro à Montréal. Au coin des rues Meloche et des Cageux. Des travaux de réaménagement des terrains de jeux à ce parc ont déjà été entamés. Ceux-ci comportent l'aménagement de 4 zones : Une aire de jeu pour les 18 mois – 5 ans, une aire de jeu pour les 5 ans -12 ans, une aire de balançoire et une aire de pique-nique. Ceci inclut aussi l'implantation de différentes surfaces telles que : surface de caoutchouc, fibre à jeu certifié, sable certifié, dalles de béton, bordure de béton, pavé de béton et béton bitumineux. Enfin, le projet inclut la fourniture et l'installation de différents types de mobiliers et la plantation de différents végétaux dans plusieurs zones du parc. Le présent contrat consiste en la fourniture et l'installation de modules de jeux. Toutefois, l'entrepreneur devra également inclure la coordination de l'installation de ces modules de jeu

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1236936017 - Accorder un contrat à Les Entreprises Daniel Robert inc., pour les travaux de réaménagement du parc Grier, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro- Dépense totale de 1 032 889,27 \$, taxes incluses (contrat: 898 164,58 \$, contingences: 89 816,46 \$, incidences: 44 908,23 \$) - Appel d'offres public ST-23-19 - 4 soumissionnaires

DESCRIPTION

Le comité de sélection relatif à l'appel d'offres 23-20220 lancé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal s'est tenu le 6 décembre 2023. Parmi les quatre soumissions réceptionnées, deux d'entre elles étaient non acceptables au vu du pointage n'atteignant pas les 70%. Le comité recommande que le contrat soit octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final après évaluation, soit à Les industries Simexco inc., pour un montant du contrat de 270 767,49 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 11 octobre 2023 au 14 novembre 2024.

Sur les cinq soumissionnaires, seuls deux ont été recevables : celles de Les industries Simexco inc. et de Tessier Récréo-Parc inc.

La plus basse soumission conforme est celle de Les industries Simexco inc., pour un montant de 270 767,49 \$ taxes incluses.

Le tableau des résultats des soumissions joint résume la liste des soumissionnaires et le pointage final obtenu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est 270 767,49 \$, taxes incluses

La dépense totale est donc de 297 844,24 \$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur (270 767,49 \$) ainsi qu'un montant de 27 076,75 \$ pour les contingences (10 %) taxes incluses.

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 100 % par le PDI de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 6 mai 2024

Fin des travaux : 17 mai 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Firdaous SBIAA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Grace-Nathalie NGUIDJOL
prepose(e) a la gestion des contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-23

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION **Dossier # :1241294001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation du Surplus 2023 pour les projets du programme Prévention Montréal au montant de cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars (55 588 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Le nouveau programme pluriannuel Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité. Il est doté d'un budget total de 42,5 M\$ sur trois ans et se décline en deux axes principaux:
 Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité

Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent prioritairement aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformationnelles de l'action communautaire dans les quartiers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 290125 GDD 1234991004

QUE des subventions soient versées aux organismes suivants pour les saisons 2023, 2024 et 2025 pour le montant indiqué en regard de chacun, totalisant 637 306 \$; QUE les cinq (5) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers, soient approuvés; QUE ces subventions soient payées respectivement en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal, selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

CE22 2148 du 21 décembre 2022 - GDD 1229703001

Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements

DESCRIPTION

Prévention Montréal conduit, à moyen et long terme, à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ancré au cœur de la vision et des ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, ce nouveau programme pluriannuel est le résultat d'une démarche de convergence de quatre initiatives municipales prenant fin en 2022, à savoir le Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

JUSTIFICATION

L'Arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale. Il peut soutenir tout projet qu'il soit :

1. sélectionné à la suite d'un appel de projets;
2. issu d'un plan d'action de l'Arrondissement;
3. issu d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention financière

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-17

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1249916002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter une dépense maximale de 125 668 \$ taxes incluses du fond réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2024, les achats pour la plantation d'arbres et de végétaux sur le territoire de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro compte de nombreux espaces naturels, dont 5 grands parcs nature, 80 parcs de voisinage et un grand nombre de terrains verts adjacents à ses bâtiments.

L'entretien, le maintien et l'amélioration de ces espaces se traduit par l'acquisition d'un grand nombre d'arbres et de végétaux annuellement.

La plantation de ces arbres sera effectuée au cours de l'année 2024 sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1233903001 – CA23 290030 – 6 février 2023 - Affecter une dépense maximale de 148 900 \$ taxes incluses au Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2023, les achats pour la plantation d'arbres et de végétaux sur le territoire de l'arrondissement.

1229357006 - CA22 290266 - 4 octobre 2022 -Affecter une dépense maximale de 34 607,48 \$, taxes incluses, au Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer les achats pour la plantation d'arbres et de végétaux sur le territoire de l'arrondissement en 2022.

1223903006 - CA22 290188 - 11 juillet 2022 - Autoriser l'appropriation à même les Fonds réservés pour fins de parcs, une somme de 50 000 \$ taxes incluses, pour divers projets de parcs à compléter au cours de l'année 2022.

1229357003 - CA22 29 0111 - 4 avril 2022- Autoriser une dépense de 23 023,74 \$, taxes incluses, à Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc pour l'achat de supports à vélos dans les parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et ce, payable à même les Fonds réservés pour fins de parcs.

1224902001 - CA22 290074 - 7 mars 2022 - Affecter une dépense maximale de 138 000 \$ taxes incluses au Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2022, les achats pour la plantation

d'arbres et de végétaux sur le territoire de l'arrondissement

1206983002 / CA21 290029 - Affecter une somme maximale de 80 000 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2021, des achats d'arbres et de végétaux à planter sur le territoire de l'arrondissement

1206983001 / CA20 290215 - Affecter une somme maximale de 80 000 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2020, des achats d'arbres et de végétaux à planter sur le territoire de l'arrondissement

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'affecter une somme maximale de **125 668 \$**, taxes incluses, au Fonds réservés pour fin de parcs afin de financer les achats d'arbres et de végétaux de notre arrondissement pour l'année en cour, détaillée comme suit:

1. Fourniture arbres printemps 2023: 22 995 \$ taxes incluses + 30% prévisionnel en 2024 = **29 893.5 \$** taxes incluses
2. Plantations automne 2023: 47 139.75 \$ taxes incluses + 30 % prévisionnel en 2024 = **61 281,68 \$** taxes incluses
3. Terre de plantation prévisionnels en 2024 = **34 492.5 \$** taxes incluses

Les contributions amassées au fil des ans doivent être utilisées pour :

- Acquérir ou aménager des terrains pour en faire des parcs locaux;
- Acquérir des terrains pour protéger des milieux naturels;
- Acheter des végétaux, comme des arbres, et les planter sur les propriétés municipales;
- Construire des bâtiments dont la fonction est inhérente à l'utilisation ou au maintien d'un parc local, d'un terrain de jeux ou d'un espace naturel (ex. chalet de parc)

JUSTIFICATION

Les investissements dans le maintien des espaces naturels, ainsi que dans la plantation d'arbres et végétaux, contribuent à offrir aux citoyens un milieu de vie de plus grande qualité, en plus de contribuer au verdissement du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme maximale de 125 668 \$, taxes incluses, demandée au conseil de notre arrondissement permettra d'assumer les achats d'arbres et végétaux et leur aménagement au cours de l'année 2024.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 concernant les engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus du présent dossier entraînerait un impact financier important pour les opérations horticoles de notre arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nickolas GAGNON
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Stéphane BEAUDOIN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2024-01-24

IDENTIFICATION**Dossier # :1248388001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition financière pour la période du 25 novembre au 31 décembre 2023

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois de décembre.
Rapport couvrant la période du 25 novembre au 31 décembre 2023 qui totalise la somme de 372 073.83 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 novembre au 31 décembre pour un montant de 17 205.06 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN
agent(e) comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

Le : 2024-01-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1239141010

Unité administrative responsable :

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0010-12 modifiant le règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin que soit ajouté le montant des amendes prévues à l'interdiction de maintenir en place des structures temporaires plus de 20 jours et à l'interdiction de stationner tout véhicule sur un terrain privé à un endroit autre qu'un espace de stationnement.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1239141010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0010-12 modifiant le règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin que soit ajouté le montant des amendes prévues à l'interdiction de maintenir en place des structures temporaires plus de 20 jours et à l'interdiction de stationner tout véhicule sur un terrain privé à un endroit autre qu'un espace de stationnement.

CONTENU**CONTEXTE**

Cet amendement au règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre est dans l'intérêt des citoyens de Pierrefonds-Roxboro afin:

- d'assurer l'applicabilité des nouvelles règles adoptées en matière de stationnements des véhicules sur une propriété et d'érection de structures temporaire, telles qu'adoptées par l'amendement règlement CA29 0010-10, adoptée le 1 mai 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA07 28 0046 (11 février 2007) : Adopter le règlement CA29 0010 sur les nuisances et le bon ordre

Résolution CA23 29 0130 (1er mai 2023) : Adopter le règlement CA29 0010-10 modifiant le règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin d'interdire les structures temporaires plus de 20 jours, d'interdire tout véhicule stationné sur un terrain privé à un endroit autre qu'un espace de stationnement aménagé à cette fin et de limiter le niveau sonore de tout équipement mécanique à 55 décibels.

DESCRIPTION

L'objectif de ce règlement est d'intégrer à la réglementation les montants des amendes prévues à l'interdiction de maintenir en place des structures temporaires plus de 20 jours et à l'interdiction de stationner tout véhicule sur un terrain privé à un endroit autre qu'un espace de stationnement, tel qu'introduit en mai 2023 lors de l'adoption du règlement CA29 0010-10.

JUSTIFICATION

Les modifications proposées permettront de mieux assurer la bonne applicabilité et le respect des nouvelles règles indiquées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise en vigueur de ce nouveau règlement n'entraîne pas de dépense direct.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

- Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement : 15 janvier 2024
- Adoption du règlement : 5 février 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-12-20

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1232640001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'apporter diverses ajouts et ajustements ayant principalement traits aux objectifs et critères relatifs aux nouvelles constructions résidentielles et à l'ajout d'un étage à une construction résidentielle existante

CONTENU

CONTEXTE

Le présent vise l'adoption d'un règlement modifiant à nouveau le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'apporter diverses corrections et ajustements ayant trait aux objectifs et critères visant les nouvelles constructions résidentielles et l'ajout d'un étage à une construction résidentielle existante de deux logements et moins, ainsi que pour les nouvelles constructions résidentielles et pour l'agrandissement d'une construction résidentielle existante pour les habitations de trois logements et plus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA10 29 0170 (7 juin 2010) - Adopter un règlement concernant un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) remplaçant les règlements de PIIA 94-572 de l'ancienne Ville de Roxboro et 1109 de l'ancienne Ville de Pierrefonds. (Dossier 1103840003)

DESCRIPTION

La présente modification du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) CA29 0042 vise à renforcer l'encadrement et l'évaluation des projets de construction et d'agrandissement des bâtiments résidentiels sur le territoire de l'arrondissement, dans une approche visant à améliorer l'intégration de ces projets parmi les milieux existants.

Plus précisément, les modifications au règlement ont pour objectifs de :

- réorganiser le chapitre 3 relatif aux constructions résidentielles, en adoptant des cadres d'évaluation (objectifs et critères) distincts entre les constructions de 1 ou 2 logements (catégories d'usages H1 et H2) et celles de 3 logements et plus (catégories d'usages H3 et H4) ;
- créer deux nouvelles zones spécifiques et critères/objectifs afférents (chapitre 5) pour deux nouveaux secteurs de résidences unifamiliales posant un intérêt

- particulier de préservation au niveau architectural;
- ajuster certains critères et objectifs existants relatifs aux nouvelles constructions et à l'ajout d'un étage à une construction résidentielle existante (chapitre 3);
- ajuster certains articles pour une meilleure application du cadre réglementaire.

JUSTIFICATION

Le présent règlement de modification a pour objectif d'améliorer l'encadrement des nouvelles constructions et des modifications importantes du cadre bâti afin de préserver l'identité des secteurs résidentiels de l'arrondissement posant un intérêt au niveau architectural et patrimonial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (priorités 7 et 19).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

- Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement : 5 février 2024;
- Consultation publique : 4 mars 2024;
- Adoption du règlement : 8 avril 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-17

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1232640002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Donner avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (règlement 04-047) afin d'y intégrer le plan particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan d'urbanisme adopté le 23 novembre 2004 identifie le secteur de l'axe commercial du boulevard Saint-Charles comme un territoire de planification détaillée de portée locale. Souhaitant mettre en oeuvre une vision cohérente et durable pour l'avenir de ce secteur, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a exprimé, dès l'adoption de son plan stratégique de développement 2015-2018, le souhait de procéder à l'adoption d'un plan particulier d'urbanisme afin de répondre aux enjeux particuliers de planification situés à proximité de stations de Réseau express métropolitain (REM). Suivant l'adoption de mesures de contrôle intérimaire en 2021 et après un travail d'élaboration, de consultation et concertation avec les acteurs du milieu, le conseil d'arrondissement souhaite adopter le présent PPU du boulevard Saint-Charles et enclencher les procédures nécessaires à son intégration parmi le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM04 0835 - 23 novembre 2004 (dossier 1040604002) : Adoption du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;

Résolution CA15 29 0185 - 29 juin 2015 (dossier 1152155012) : Adoption du Plan stratégique 2015-2018 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Résolution CA21 29 0195 - 2 août 2021 (dossier 121264001) : Adopter une résolution de contrôle intérimaire pour le secteur du programme particulier d'urbanisme (PPU) projeté du boulevard Saint-Charles

Résolution CA21 29 0227 - 29 septembre 2021 (dossier 1219155003) : Donner un avis de motion de modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et adopter le règlement de contrôle intérimaire pour le secteur du programme particulier d'urbanisme du boulevard Saint-Charles.

DESCRIPTION

Tel qu'il est prévu au chapitre d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, l'axe commercial Saint-Charles constitue un territoire d'intérêt où un exercice de planification détaillée s'avère opportun. La réalisation du présent plan particulier

d'urbanisme (PPU) du secteur du boulevard Saint-Charles vise à répondre à cet enjeu et à encadrer son développement, mais essentiellement son redéveloppement et son réaménagement de manière cohérente et réfléchi. La perte vitalité commerciale, la désuétude de plusieurs bâtiments, la détérioration généralisée du paysage urbain, les besoins en matière de logements et bien d'autres facteurs amènent l'arrondissement à réfléchir sur le futur de ce secteur qui est, par sa localisation, un endroit stratégique appelé à se transformer d'ici les prochaines années.

Ainsi, l'arrondissement propose une vision audacieuse qui mise sur une métamorphose complète de cet axe afin de créer un milieu de vie compact et complet qui s'inscrit dans l'ère de la transition écologique. Afin d'y parvenir, le PPU envisage la création de quartiers multifonctionnels desservis par une mobilité durable. Cette dernière reposera, entre autres, par la création d'une promenade urbaine structurante et par un réseau de transport collectif efficace assurant une liaison, notamment, avec le nouveau Réseau express métropolitain (REM) qui sera en fonction d'ici les prochaines années. Plus implicitement, le secteur est appelé à se transformer par l'intégration d'une diversification verticale des fonctions afin de rapprocher résidents, emplois et services.

Le projet dans son ensemble se démarque également par les intentions d'aménagement visant en embellir et verdir l'interface urbaine du secteur afin de créer des paysages identitaires de qualité, tout en participant à la résilience face aux changements climatiques. L'environnement et l'écologie sont partie intégrante des propositions d'aménagement.

Enfin, pour assurer la mise en oeuvre du PPU, une série d'actions et d'interventions sera réalisée, incluant des amendements aux divers règlements d'urbanisme de l'arrondissement (zonage, lotissement, PIIA, et autres) qui permettront de transposer la vision et les objectifs de redéveloppement du secteur.

En plus de viser l'intégration du PPU du boulevard Saint-Charles parmi le plan d'urbanisme, le présent règlement de modification du plan (règlement 04-047) vise également à ajuster certains éléments cartographiques de la partie 1 - *Éléments pan-montréalais* de ce dernier (carte 1.1 - *Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer*, carte 3.1.1 - *Les affectations du sol* et carte 3.1.2 - *Les densités de construction*) de façon conséquente au contenu du PPU, ainsi que l'intégration, parmi le chapitre d'arrondissement de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro (partie 2 - chapitre 18) des trois nouveaux secteurs de densité de construction (18-T3, 18-T4 et 18-T5).

JUSTIFICATION

L'adoption du présent plan particulier d'urbanisme vise à répondre aux enjeux particuliers de planification qui concernent l'axe commercial du boulevard Saint-Charles. L'exercice vise à mieux encadrer le redéveloppement de l'axe et des terrains le bordant. L'objectif est ainsi de créer un milieu de vie plus complet, mieux adapté à une mobilité plus durable et à optimiser l'utilisation du sol aux abords de cet axe important pour le territoire de l'arrondissement.

Avis du comité Jacques-Viger

Le 3 novembre 2023, le comité Jacques-Viger émettait un avis favorable, avec recommandations, pour l'adoption du présent règlement de modification au plan d'urbanisme. Le tableau de suivi relatif aux recommandations du comité est adjoindé au présent sommaire.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le 17 janvier 2024, le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a recommandé l'adoption du projet de règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectifs 1, 2, 3 7 et 19).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tenue d'une assemblée de consultation publique, telle que prévue par les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un avis de motion ainsi que d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme : Séance du 5 février 2024

Tenue d'une assemblée de consultation publique par l'arrondissement (mars 2024)

Transmission par le conseil d'arrondissement au comité exécutif du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme et d'un procès-verbal de l'assemblée de consultation publique (avril 2024)

Transmission du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme par le comité exécutif au conseil municipal pour adoption finale, avec ou sans changement (avril 2024)

Examen de conformité au schéma d'aménagement révisé de l'Agglomération de Montréal (avril à juin 2024 - 120 jours)

Entrée en vigueur du règlement modifiant le Plan d'urbanisme par un avis public dans un journal par le greffier de la Ville (mai 2024 - juin 2024)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet de règlement est conforme aux autres orientations et objectifs du Plan d'urbanisme ainsi que ceux du Schéma d'aménagement révisé de l'Agglomération de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Caroline LÉPINE, 29 janvier 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marco PAPINEAU
cadre sur mandat(s)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-18

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1238707018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment multifamilial de 130 logements sur une partie du lot 1 841 762, situé au 14 700 boulevard de Pierrefonds et établir les normes qui s'y rattachent.

CONTENU**CONTEXTE**

Le premier projet de résolution PP-2023-003 adopté le 6 novembre 2023 indiquait que le projet était situé dans la zone communautaire P-4-278.

Lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 décembre 2023, il a été mentionné :

- Que le projet est situé dans deux zones soient : la zone communautaire P-4-278 et la zone résidentielle H3-4-279 en ce qui concerne une petite partie du lot ayant un accès vers la rue Harry-Worth
- Que le 2^e projet de résolution serait modifié afin d'y inclure la zone résidentielle H3-4-279
- Que le 2^e projet de résolution serait modifié afin d'y inclure une disposition autorisant une opération cadastrale pour la réalisation du projet malgré le fait que le lot est situé dans les zones P-4-278 et H3-4-27 et que les exigences (superficies minimales, dimensions minimales et usages) sont différentes d'une zone à l'autre (article 21 du règlement de lotissement CA29 0041).

La résolution PP-2023-003 qui sera présentée en 2^e lecture inclus toutes les modifications présentées lors de l'assemblée publique de consultation (voir résolution et le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation).

Le rapport de la consultation citoyenne tenue du 30 août au 4 octobre 2022 a également été ajouté aux pièces jointes de ce sommaire addenda puisqu'il n'avait pas été soumis lors de l'adoption du 1er projet de résolution.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1238707018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment multifamilial de 130 logements sur une partie du lot 1 841 762, situé au 14 700 boulevard de Pierrefonds et établir les normes qui s'y rattachent.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant a déposé une demande visant la construction d'un nouveau bâtiment multifamiliale de 5 étages comprenant 130 logements sur une partie du lot 1 841 762. Le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage (CA29 0040) dont l'usage qui n'est pas autorisé à la grille de spécifications de la zone P-4-278. Le projet est assujéti à une évaluation dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA29 0045).

Le terrain est situé dans la zone P-4-278 qui autorise les catégories d'usages « Vente au détail et services (c1) », la catégorie d'usages « Divertissement commercial, hébergement et restauration (c2) », l'usage spécifique «5821 : Établissement avec services de boissons alcoolisées» et les établissements culturels et sportifs ou reliés aux affaires publiques et aux services communautaires (p2d)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité de circulation et sécurité routière - Réunion en visioconférence du 3 août 2023

Lors de la présentation du projet particulier de construction multifamilial sur une partie du terrain du Sportplexe au comité consultatif d'urbanisme le 7 juin, les membres ont demandé que l'étude de circulation soit revue par le comité de circulation et sécurité routière. Les membres aimeraient savoir si les recommandations ont bien été prises en compte par les concepteurs.

La division Urbanisme, permis et inspections précise que l'étude de circulation a été réalisée en 2021 avant la modification du projet original qui prévoyait 7 étages 174 unités. Le projet a été revu à la baisse en 2023, 130 unités sur 5 étages.

Le projet consiste d'un nouveau bâtiment résidentiel de 5 niveaux situé sur le boulevard de Pierrefonds. Il sera donc voisin du centre sportif Sportplexe et du parc

municipal Cyrii-W-Mcdonald. Le terrain se distingue par sa présence dans un quartier principalement résidentiel et par sa facilité d'accès.

L'entrée véhiculaire sur rue est prévue depuis la rue Harry-Worth. Vu que le passage mesure seulement 7,0 m, le propriétaire doit installer une signalisation qui interdit le stationnement en tout temps, de chaque côté de l'entrée, sur sa longueur afin de maintenir l'accès dégagé.

Le rapport recommande d'augmenter la largeur de l'accès au site pour qu'un camion de pompier puisse effectuer des manœuvres de virage vers et depuis la rue Harry-Worth sans empiéter hors de la chaussée (largeur minimale de 7 m requise). Notre planimétrie indique que cet accès mesure déjà 7 m de large et théoriquement, cet accès au Sportplexe devrait déjà être compatible avec les manœuvres des camions d'incendie vu la nature de l'Aréna et ses activités connexes.

Le rapport recommande de déplacer l'accès véhiculaire à la rue Harry-Worth de telle sorte que son axe central soit vis-à-vis de celui de la rue Jolicoeur pour faciliter les manœuvres à l'intersection. Notre planimétrie indique un désaxage mineur et cet ajustement coûteux ne facilitera pas les manœuvres de façon significative.

Un trottoir piétonnier de 1,5 m du côté nord de l'accès véhiculaire jusqu'au trottoir de la rue Harry-Worth rendra le passage plus sécuritaire pour les piétons et encouragera le déplacement actif. Le rapport semble appuyer cette opinion en général, « Prévoir des trottoirs sur le site du projet pour créer un environnement plus accessible et convivial pour les piétons. »

L'accès à la rampe véhiculaire au stationnement souterrain se fait sur la partie Sud-Est du bâtiment. Il ne doit pas y avoir de lien véhiculaire entre la propriété du Sportplexe et celui-ci.

Une série de stationnements est mise à la disposition des usagers devant le bâtiment. Ces espaces sont facilement accessibles à pied à partir de l'entrée principale. La majorité des cases de stationnement sont cependant localisées au sous-sol.

16 Cases de stationnement extérieur estimé (1 mobilité réduite)

128 Cases de stationnement intérieur (2 mobilité réduite) Pour 130 unités.

Les rues Harry-Worth et Jolicoeur sont assez larges (11, 5 m) pour permettre le stationnement des deux côtés de la rue et facilement accueillir un débordement de plus de 100 véhicules. Certains auront tendance à stationner dans la rue pour éviter les frais de stationnement ou s'ils sont propriétaires de plus d'un véhicule, toutefois nous devons maintenir que le stationnement de nuit est interdit sur la voie publique durant la période hivernale.

La zone d'entreposage de collecte des matières résiduelles à l'extrémité de la propriété semble bien suffisante pour les besoins. Toutefois, vu l'emplacement on questionne si les déchets pourront être sortis à la rue Harry-Worth pour la collecte comme selon le règlement, qu'ils soient ramassés par une compagnie de collecte privée ou qu'il obtient un accord avec la collecte de la ville d'effectuer la collecte sur le terrain privé.

Une station de borne de recharge pour véhicules électriques est planifiée sur la rue Harry-Worth qui sera un avantage pour les résidents du secteur.

Plusieurs circuits d'autobus passent à proximité sur le boulevard de Pierrefonds avec arrêts à l'intersection de la rue Harry-Worth et à la rue Esther-Blondin donnant accès facile au transport collectif.

L'installation d'un support à vélo avec abri près de la porte d'entrée principale du

bâtiment encourage le transport actif.

Le rapport mentionne que le site du projet résidentiel aura un accès direct au réseau de sentiers pédestres dans le parc Cyrii-W.-McDonald. Habituellement, les accès aux parcs se font par les voies publiques et on pourrait avoir une situation où le propriétaire du terrain privé pourrait empêcher le passage sur son terrain privé d'une personne désirant accéder au parc public. Ce point a été transmis aux architectes paysagistes de la division Ingénierie et infrastructures pour commentaire.

Vu que le bâtiment sera derrière les unités résidentielles existantes, il sera difficilement repérable à partir de la rue Harry-Worth. Des colonnes ou murets décoratifs pourraient être placées sur le terrain privé de chaque côté de l'accès véhiculaire près de la rue Harry-Worth pour indiquer le nom du projet et l'adresse civique caractérisant clairement que ceci est un accès privé.

Le rapport nous rassure que l'impact du projet sur les conditions de circulation existantes est négligeable. On soumet qu'avec 130 unités, seulement 57 déplacements seront générés par le projet à l'heure de pointe du matin, 65 à l'heure de pointe de l'après-midi et 64 à l'heure de pointe du samedi. Malgré que l'arrondissement a dû mettre en place des mesures d'atténuation de vitesse sur la rue Harry-Worth vu les plaintes de vitesse et débit de circulation excessifs, ce projet s'adapte bien au secteur vu la largeur de la rue Harry-Worth, l'accès au réseaux d'autobus de la STM, sa proximité au boulevards de Pierrefonds et Saint-Jean.

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 7 juin 2023

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les demandes réglementaires de PPCMOI afin d'autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial (H3) de cinq étages comportant 130 unités de logements locatifs aux conditions suivantes :

- Qu'un passage piétonnier reliant la rue Harry-Worth au Sportplexe doit être aménagé afin d'assurer la connectivité et l'accessibilité entre les deux terrains;
- Que l'étude de circulation soit revue par le Comité de signalisation et de sécurité routière.

Recommandée à l'unanimité.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 20 octobre 2022

Le projet est présenté pour la première fois au Comité d'architecture. Il s'agit d'un projet particulier de construction (PPCMOI) afin de construire un bâtiment multifamilial de sept étages avec mezzanine.

L'architecte M. Jérôme Cormier, de la firme Cormier Lefebvre Architectes et M. Renaud Harvey, directeur général du Sportplexe, ont rejoint la réunion à 11h15. M. Cormier présente aux membres la démarche de conception du projet.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Les balcons en porte-à-faux s'intègrent difficilement à l'architecture proposée ;
- L'ajout de balcon en alcôve pourrait favoriser l'articulation en façade ;

- Traiter les balcons avec des coloris différents pour donner du rythme ;
- Éviter les grands pans de murs, notamment sur la façade principale ;
- Illustrer sur les plans les garde-corps vitrés qui seront installés sur la toiture ;
- Les garde-corps installés sur la toiture doivent être en retrait par rapport à la façade ;
- Produire une analyse d'impact pour analyser et planifier la gestion des matières résiduelles.

Le Comité d'architecture est favorable au projet et recommande sa présentation au Comité consultatif d'urbanisme seulement si une proposition révisée est soumise en prenant en considération les commentaires mentionnés ci-dessus.

DESCRIPTION

Il s'agit d'un projet visant à construire un bâtiment multifamilial de 5 étages comprenant 130 logements locatifs sur une partie du lot 1 841 762.

À titre d'information, le projet a été revu suite à la consultation citoyenne tenue sur la plate-forme *Cocoriko* en 2022, entre autres, afin de réduire le nombre d'étage de 7 à 5 et le nombre de logements de 154 à 130.

Le projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme :

- Secteur d'affectation mixte : «Aires diversifiées comportant une composition variée d'activités et de l'habitation. Plusieurs de ces secteurs recouvrent des aires présentant un potentiel d'intensification du nombre de logements ou du nombre d'emplois.»
- Secteur de densité (18-06), les bâtiments de 1 à 8 étages hors sol et un taux d'implantation au sol faible ou moyen sont autorisés.

Le projet particulier de construction est assujéti à la procédure d'approbation référendaire.

Les dérogations suivantes sont nécessaires à la réalisation du projet de construction:

Aucunes normes n'est prévue à la grille des spécifications de la zone P-4-278 puisque l'usage n'est pas autorisé.

1. l'usage «habitation multifamiliale (h3)»
2. la superficie minimale de terrain
3. la profondeur minimale de terrain
4. la largeur minimale de terrain
5. la structure de bâtiment isolée
6. les marges de recul avant, latérales et arrière
7. la hauteur maximale du bâtiment
8. le rapport logement/bâtiment
9. le rapport plancher/terrain (C.O.S.) maximum
10. le rapport bâti/terrain (C.E.S.) maximum

Règlement de zonage (CA29 0040)

12. Permettre 20% maximum de revêtement extérieur léger sur chacune des élévations du bâtiment (l'article 341 autorise un maximum de 7 % de revêtement léger)
13. Permettre que la partie couverte extérieure de la rampe d'accès au stationnement intérieur soit situé à 3 mètres de la ligne de terrain arrière (la marge de recul arrière prévue pour le bâtiment est de 11,5 mètres au PPCMOI, la partie couverte de la rampe est cependant située à 3 mètres de la ligne de terrain)
14. De permettre que la bande tampon adjacente à la partie couverte extérieure de la rampe d'accès au stationnement intérieur soit d'une largeur de 3 mètres au lieu de 5 mètres (article 341, 4°)

15. De permettre de réduire le nombre de conteneurs et de bacs requis pour la gestion des matières résiduelles à l'aide d'un compacteur tel que proposé dans la «Note technique» daté du 18 octobre 2023 du consultant *Strazer* (Bien que le local d'entreposage des déchets proposé est conforme à l'article 142, 5°, il n'est pas permis de réduire le nombre de conteneurs requis lorsqu'un compacteur est utilisé.

JUSTIFICATION

Les critères selon lesquels est réalisée l'évaluation de la demande d'autorisation d'un projet particulier sont les suivants :

- 1° respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- 2° compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
- 3° qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- 4° avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
- 5° avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
- 6° impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation;
- 7° qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, en regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
- 8° avantages des composantes culturelles ou sociales du projet;
- 9° faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu.
- 10° favorisation de l'accessibilité universelle au projet, notamment par la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre le bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature réglementaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Consultation citoyenne – Plateforme Cocoriko : 30 août 2022 au 4 octobre 2022

Recommandation comité consultatif d'urbanisme : 7 juin 2023

Recommandation comité de circulation et sécurité routière: 3 août 2023

Adoption du 1^{er} projet de résolution CA : 6 novembre 2023

Affichage sur le terrain et avis public : novembre 2023
Assemblée publique de consultation : 4 décembre 2023
Adoption du 2^e projet de résolution : janvier 2024
Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : janvier-février 2024
Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : mars 2024
Certificat de conformité : avril-mai 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de projets particuliers de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).<

Le sommaire décisionnel est signée par monsieur Stéphane Quesnel, chef de division urbanisme, permis et inspections, agissant comme directeur de la Direction Développement du territoire et études techniques substituée, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du lundi 11 septembre au vendredi 29 septembre 2023 inclusivement.

La recommandation est signée par monsieur Jean-François Duliepre, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 15 septembre 12 h 30 au lundi 25 septembre 8 heures.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2023-09-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

IDENTIFICATION**Dossier # :1245300001****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Demande de dérogation mineure 3003326496 visant à permettre en zone H4-5-290 pour un bâtiment multifamilial isolé de 12 étages, lot 6 527 803 situé à l'adresse projetée 240, chemin de la Rive-Boisée, un garage privé hors-sol, desservant un usage faisant partie de la catégorie d'usages « Habitation multifamiliale (h3) », à une distance de 18,70 m de la limite latérale nord et à 26,99 m de la limite latérale sud du terrain alors que l'alinéa f de l'article 140.1 stipule une distance d'un mètre, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 3355 préparé par l'arpenteur-géomètre, Jean-Christian Baril, daté du 12 octobre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Demande de dérogation mineure 3003326496 visant à permettre en zone H4-5-290 pour un bâtiment multifamilial isolé de 12 étages, lot 6 527 803 situé à l'adresse projetée 240, chemin de la Rive-Boisée, un garage privé desservant un usage faisant partie de la catégorie d'usages <<Habitation multifamiliale (h3)>> soit hors-sol à une distance de 18,70 m de la limite latérale nord et à 26,99 m de la limite latérale sud du terrain alors que l'alinéa f de l'article 140.1 stipule une distance d'un mètre, tel que requis, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 3355 préparé par l'arpenteur-géomètre, Jean-Christian Baril, daté du 12 octobre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en présentiel du mercredi 6 décembre 2023**

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures ;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre un garage privé desservant un usage faisant partie de la catégorie d'usage «Habitation multifamiliale (h3)» soit hors-sol à une distance de 18,70 m de la limite latérale nord du terrain alors que l'alinéa f de l'article 140.1 stipule une distance d'un mètre, tel que requis, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 3355 préparé par l'arpenteur-géomètre, Jean-Christian Baril, daté du 12 octobre 2023.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003326496 visant à permettre en zone H4-5-290 pour un bâtiment multifamilial isolé de 12 étages, lot 6 527 803 situé à l'adresse projetée 240, chemin de la Rive-Boisée:

- un garage privé hors-sol, desservant un usage faisant partie de la catégorie d'usages « Habitation multifamiliale (h3) », à une distance de 18,70 m de la limite latérale nord et à 26,99 m de la limite latérale sud du terrain alors que l'alinéa f de l'article 140.1 stipule une distance d'un mètre;

tel que montré sur le plan d'implantation, minute 3355 préparé par l'arpenteur-géomètre, Jean-Christian Baril, daté du 12 octobre 2023.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 6 décembre 2023

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 5 février 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-18

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un bâtiment résidentiel de 12 logements dans le cadre de la phase 2 du Programme de création rapide de logements sur une partie du lot 1 070 492.

CONTENU**CONTEXTE**

Le requérant a déposé une demande visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 12 logements sur une partie du lot 1 070 492.

Afin de réaliser son projet, le requérant a dû déposer au préalable une demande de projet particulier de construction (PPCMOI) puisque l'usage proposé n'était pas autorisé dans la zone P-3-174. Le processus d'approbation du PPCMOI est complété, il est en vigueur depuis le décembre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Résolution: CA23 29 0273 - Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement - 20 octobre 2023**

Adoption de la résolution visant à autoriser, sur une partie du lot 1 070 492 du cadastre du Québec, la construction d'un bâtiment résidentiel de 12 logements dans le cadre de la phase 2 du programme Initiative et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040 (Sommaire décisionnel numéro 1238707019).

Résolution: CA23 29 0307 - Séance ordinaire du conseil d'arrondissement - 4 décembre 2023

Premier projet de la résolution visant à modifier la résolution CA23 29 0273 adoptée à la séance extraordinaire du 20 octobre 2023 en ajoutant la disposition suivante :
- DE permettre que les murs du premier étage, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation du bâtiment, soient recouverts à une proportion minimale de 70 % de maçonnerie, de fibrociment de haute densité, de béton architectural ou de verre, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040. (Sommaire décisionnel numéro 1238707028).

DESCRIPTION

Il s'agit d'un projet résidentiel de type « Habitation collective (h4) » de 11 logements répartis sur 3 étages et 1 logement au sous-sol pour l'intervenant / employé.

Le bâtiment sera implanté tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Jean-Philippe

Giguère, sous la minute 6235 de son greffe, en date du 23 janvier 2023.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- Maçonnerie: Canada brick, format modulaire matt, couleurs Copper, Brookview, Sonoma
- Maçonnerie: Canada brick, format modulaire matt, couleurs Sonoma
- Revêtement métallique: MAC Architectural, profilé MS1, couleur Gris métallique
- Revêtement de bois: Maibec, profilé contemporain 6", couleur brun foncé
- Métal perforé pour les balcons: couleur aluminium anodisé gris clair
- Panneaux, fenêtres et tôles: aluminium anodisé gris clair

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 17 janvier 2024

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 visant la construction d'un bâtiment résidentiel de 12 logements dans le cadre de la phase 2 du Programme de création rapide de logements.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030: objectif 19 et concernant l'accessibilité universelle.

Ce dossier contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2024-01-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un bâtiment multifamilial de 12 étages au 240, chemin de la Rive-Boisée (projetée) sur le lot 6 527 803 du cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Le requérant souhaite construire un bâtiment de type multifamilial de 12 étages sur le lot vacant. Le bâtiment comprendra 226 logements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Il est proposé de construire un bâtiment multifamilial de 12 étages comprenant 126 logements qui sera implanté tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Jean-Christian Baril, sous la minute 3355 de son greffe, en date du 12 octobre 2023.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

Bloc architectural anthracite
Compagnie/Modèle : Shouldice (ou équivalent)
Format : Variable 3"x16"
Couleur : Colby
Mortier: Couleur similaire

Revêtement métallique anthracite
Modèle: MAC ms1 modulaire (ou équivalent)
Couleur: Anthracite

Bloc architectural beige
Compagnie/Modèle : Shouldice (ou équivalent)
Format : Variable 3"x16"
Couleur : Ultra White, Chamois, Briar
Mortier: Couleur similaire

Revêtement métallique gris

Modèle: MAC ms1 modulaire (ou équivalent)
Couleur: zinc brossé

Bloc architectural blanc
Compagnie/Modèle : Shouldice (ou équivalent)
Format : Variable 3"x16"
Couleur : Ultra White,
Mortier: Couleur similaire

Revêtement métallique blanc

Modèle: MAC ms1 modulaire (ou équivalent)
Couleur: blanc titane

Murs rideaux: panneau de verre transparent et panneau tympan opaque fini vitré

JUSTIFICATION

Les documents et plans révisés adressant les commentaires du comité consultatif d'urbanisme ont été soumis le 10 janvier 2024 à la satisfaction de la Division urbanisme, permis et inspection. Concernant la servitude de passage, nous avons reçu une lettre d'intention du promoteur. La servitude sera octroyée à l'arrondissement à une date ultérieure.

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en présentiel du 6 décembre 2023

M. Guy Morand, architecte, associé principal et président, Forme studio architecture, M. Geoffrey Diackiw, architecte, directeur de projet, Forme studio architecture, et M. Jean-Philippe Rossi, directeur Développement immobilier, Groupe Brivia ont rejoint la réunion à 19h06. M. Diackiw a fait une présentation du projet aux membres suivi d'une période de questions. Les invités ont quitté la réunion à 19h32.

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant à ajouter à construire un bâtiment multifamilial isolé (H3) de 12 étages incluant 226 logements selon les modalités suivantes :

- Architecture de paysage: bonifier l'aménagement paysager en cour avant en y ajoutant des arbres, ajouter des arbres dans la bande de verdure qui longe la limite de terrain latérale droite, offrir davantage de plantation à croissance rapide et minimiser l'impact de l'aire de stationnement;
- Drainage et rétention: considérant la présence de la zone inondable sur le terrain et les surfaces pavées proposées, les membres ont demandé des précisions sur cet aspect. À savoir qu'il vous sera possible de faire la rétention requise par la réglementation malgré les contraintes;
- Équipement mécanique: préoccupation des membres à savoir s'il y aura des ajouts d'équipements mécaniques qui auraient des incidences sur le bruit ou seraient visibles de la rue lors de l'élaboration des plans pour construction. Également, les membres veulent s'assurer que les équipements proposés ne seront pas visibles ou source de nuisance;
- Afin de poursuivre les objectifs de l'arrondissement concernant l'implantation d'une piste cyclable le long de la berge, le comité demande que le promoteur octroi une servitude de passage avant l'approbation du projet.

Recommandée à l'unanimité.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 31 août 2023

Le projet est présenté pour la quatrième fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la construction d'un bâtiment multifamilial isolé de 12 étages avec mezzanines (226 logements). Le nouveau bâtiment sera revêtu d'un bloc architectural beige comportant trois couleurs (ultra white, chamois et briar), d'un bloc architectural de couleur anthracite (colby) et d'un mur rideau en verre pour une partie du mur avant, gauche et arrière. Les fenêtres ainsi que le dessus et le dessous de celles-ci seront revêtus d'un revêtement métallique de couleur anthracite pour les sections de bloc architectural anthracite et de couleur zinc brossé pour les sections de bloc architectural beige. Les balcons et les encadrements auront un fini en béton. La toiture sera revêtue d'un enduit réfléchissant de couleur blanc.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Dans la légende des matériaux indiquer sur les plans d'élévations, préciser que le mur rideau de la section 4.2 sera constitué de panneau de verre tympan opaque.

Le Comité d'architecture est favorable au projet et recommande sa présentation au Comité consultatif d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030: objectif 19.
Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2024-01-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1233050012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver le procès-verbal du comité de circulation et sécurité routière du 7 décembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité de circulation et sécurité routière a tenu une rencontre le 7 décembre 2023. Le procès-verbal sera approuvé par le conseil d'arrondissement, et par le fait même le conseil d'arrondissement accepte les conclusions et recommandations du Comité permettant ainsi de modifier l'Annexe « A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Ces recommandations visent la sécurité des utilisateurs du réseau routier de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-12-14

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingénierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1242155002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'approuver la nomination de monsieur Jean-François Gauthier, matricule 100375945, au poste numéro 65308 - secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, à compter du 19 février 2024

CONTENU**CONTEXTE**

Un processus de comblement en permanence du poste de secrétaire d'arrondissement et dont l'affichage a été réalisé à partir du 31 octobre au 16 novembre 2023 ainsi que du 18 décembre 2023 au 15 janvier 2024.

Un comité de sélection, formé de madame Louise Leroux, directrice des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe, de madame Marie-Christine Piché, conseillère au Service des ressources humaines, Direction dotation et diversité en emploi, et madame Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, a rencontré plusieurs candidats.

Monsieur Jean-François Gauthier s'est démarqué et a obtenu le poste.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision déléguée # **D1242481004** - Inscription et approbation du mouvement sur registre des postes Gauthier, 100375945 - JEAN-FRANCOIS GAUTHIER

DESCRIPTION

Procéder à la nomination de monsieur Jean-François Gauthier, à titre de secrétaire d'arrondissement, et ce, à compter du 19 février 2024.

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement doit nommer un secrétaire d'arrondissement.

L'article 27 de la Charte de la Ville de Montréal stipule ce qui suit:

« Pour chaque arrondissement, le conseil de celui-ci nomme un secrétaire. Ce secrétaire possède, compte tenu des adaptations nécessaires et pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, les pouvoirs et doit exécuter les devoirs du greffier d'une municipalité prévus par toute loi ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits budgétaires pour ce poste sont prévus au budget de l'arrondissement et cette nomination ne représente pas de dépense additionnelle.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une nomination.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Gaétan BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine BOURASSA
Cheffe de division - Ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
directeur(trice) d'arr. (arr. > 60 000)

Le : 2024-01-31

IDENTIFICATION**Dossier # :1243050002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de l'arrondissement de Lachine pour une durée d'un an (du 1er janvier au 31 décembre 2024), en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, pour le prêt de service à mi-temps d'une ressources en développement économique, approuver le projet d'entente de partenariat à cet effet et en autoriser la signature par Monya Ostiguy, directrice du Développement du territoire et études techniques et qu'un montant de 74 300 \$ soit prélevé à même le budget de la direction du Développement du territoire et études techniques pour financer cette dépense.

CONTENU**CONTEXTE**

La nécessité d'avoir accès à une ressource spécialisée dans le domaine du développement économique afin de promouvoir le dynamisme économique d'un arrondissement et de faciliter l'implantation de commerces sur le territoire est reconnue de tous. Cependant, compte tenu du partage des compétences entre les services centraux et les arrondissements dans ce domaine, plusieurs arrondissements ne disposent pas et ne peuvent justifier l'embauche d'une ressource à temps plein pour ce type d'activité et le service aux entreprises citoyennes et leur développement s'en trouvent affectés. Identifié comme un des principaux défis dans le cadre de son plan stratégique 2015-2018 et soutenu par le plan d'action local en développement économique depuis 2019, le soutien au développement commercial est une priorité de l'arrondissement par l'engagement de favoriser le développement de ses zones à potentiel économique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Résolution CA20 29 0081 - Séance ordinaire du 4 mai 2020**

D'accepter l'offre de l'arrondissement de Lachine pour une durée d'un an, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, pour le prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique;

D'approuver le projet d'entente de partenariat à cet effet et en autoriser la signature par Anne Castonguay, directrice Aménagement urbain et services aux entreprises;

QU'un montant de 67 900,00 \$ soit prélevé à même le budget de la Direction aménagement urbain et services aux entreprises pour financer cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Résolution: CA21 19 0160 - Séance ordinaire du lundi 7 juin 2021

D'offrir à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique;

D'approuver, à cet effet, l'entente entre les arrondissements de Lachine et de Pierrefonds-Roxboro de la Ville de Montréal;

D'autoriser le directeur d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement, à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Résolution: CA21 21 29 0248 - Séance ordinaire du lundi 4 octobre 2021

D'accepter l'offre de l'arrondissement de Lachine pour une durée d'un an (du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022), en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, pour le prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique;

D'approuver le projet d'entente de partenariat à cet effet et en autoriser la signature par Louis Tremblay, directeur - Développement du territoire et études techniques;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 69 258 \$ à même le budget de la Direction - Développement du territoire et études techniques pour financer cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Résolution: CA21 22 29 0104 - Séance ordinaire du lundi 4 avril 2022

D'accepter l'offre de l'arrondissement de Lachine pour une durée d'un an (du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023), en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, pour le prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique;

D'approuver le projet d'entente de partenariat à cet effet et en autoriser la signature par Louis Tremblay, directeur - Développement du territoire et études techniques;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 71 919,39 \$ à même le budget de la Direction - Développement du territoire et études techniques pour financer cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Résolution: CA23 29 0161 - Séance ordinaire du lundi 5 juin 2023

D'accepter l'offre de l'arrondissement de Lachine pour une durée d'un an (du 1^{er} janvier au 30 décembre 2023), en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, pour le prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique;

D'approuver le projet d'entente de partenariat à cet effet et en autoriser la signature par Anne Castonguay, directrice par intérim - Développement du territoire et études techniques;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 72 250 \$ à même le budget de la Direction -

Développement du territoire et études techniques pour financer cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite partager avec l'arrondissement de Lachine l'équivalent de 0,5 a.p. des services du Commissaire au développement économique de Lachine (emploi 305110). Les services incluraient les activités normalement prévues à la description d'emploi de ce poste, dont notamment la recommandation et la participation à la détermination de priorités, la préparation d'un plan de développement économique de l'arrondissement sur la base des objectifs de l'arrondissement, la participation aux activités et aux comités des associations ou groupements socio-économiques et assurer le soutien, l'accueil et l'intégration de nouvelles entreprises et le maintien et le développement des entreprises existantes dans l'arrondissement.

La répartition du temps de travail et des congés se fera par entente entre les directions des deux arrondissements et se fera du 1er janvier au 31 décembre 2024.

JUSTIFICATION

Le partage à mi-temps de cette ressource pourra permettre aux deux arrondissements d'avoir accès aux connaissances et à l'expertise du domaine et à maintenir un poste à temps complet à la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les services de cette ressource nous seront facturés sur la base des coûts réels de 0,5 a.p., incluant notamment le salaire, les bénéfices marginaux, les frais de déplacements et autres outils de travail, pour un montant total de 74 300 \$ à partir du budget de la direction Développement du territoire et services techniques de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Développer l'expertise au sein de l'administration municipale;
- Rationaliser les coûts d'opération ;
- Donner aux arrondissements les moyens nécessaires afin de répondre aux requêtes des entreprises citoyennes;
- Contribuer à l'offre d'un environnement urbain de qualité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-24

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et
études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1231294015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le Plan d'action en sécurité urbaine 2024-2028 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.auprès des membres du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement a complété la rédaction de son Plan d'action en sécurité urbaine 2024-2028 en novembre 2023. Ce plan concerté propose onze (11) priorités d'actions qui tiennent compte des nouvelles réalités en sécurité urbaine en se déployant avec agilité et flexibilité. Il tient compte des atouts et des spécificités qui caractérisent l'Arrondissement. Ce plan découle d'une consultation avec les partenaires mobilisés et impliqués en sécurité urbaine autour de la Table en sécurité urbaine de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (TSUPR).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA20 29 0212
 QUE le conseil d'arrondissement autorise l'octroi d'une subvention avec convention au montant de 3 404,75 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île pour couvrir une partie du salaire et des avantages sociaux de la coordonnatrice de la Table de sécurité urbaine de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'année 2020.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à déposer le Plan d'action en sécurité urbaine 2024-2028 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.
 Pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, la sécurité urbaine et le sentiment de sécurité des citoyennes et des citoyens est une priorité. C'est avec le souci de contribuer au plein potentiel de sa communauté qu'il coordonne la Table en sécurité urbaine de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (TSUAPR).

En 2020, l'Arrondissement a débuté une démarche afin de mettre à jour le diagnostic sur la sécurité urbaine de son territoire. Cette dernière visait à répondre aux besoins de sécurité qui évoluent des Pétrifontaines et Pétrifontains. Diverses sources d'information ont été utilisées, telles que les renseignements du Service de police de la Ville de Montréal et les données de profils sociodémographique et économique. En ajout, les partenaires de la TSUAPR ont été mobilisés et consultés afin de dresser un portrait actualisé des problématiques en matière de sécurité urbaine.

Des séances de discussion et l'expérience vécue sur le terrain ont permis aux participants (services municipaux, groupes communautaires, police, institutions de santé et d'éducation) de convertir les principaux enjeux en pistes d'actions préventives. En 2021-2022, l'Arrondissement et ses partenaires ont actualisé certaines priorités d'actions afin de mieux répondre aux problématiques ayant été exacerbées durant la période de pandémie.

Ce plan concerté 2024-2028 propose onze (11) priorités d'actions qui tiennent compte des nouvelles réalités en se déployant avec agilité et flexibilité.

JUSTIFICATION

Le Plan d'action en sécurité urbaine 2024-2028 est le fruit d'un travail concerté entre l'Arrondissement et ses partenaires. Il tient compte des atouts et des spécificités qui caractérisent son territoire et sa population. Il ne constitue pas une addition d'actions affectées à différentes parties prenantes, mais une approche collaborative et concertée. Ainsi, les acteurs mobilisés et impliqués dans le plan d'action travaillent de façon collective vers un objectif commun afin que chaque action puisse être complétée et puisse bénéficier de l'expertise des intéressés. Il en résulte onze priorités d'actions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun aspect budgétaire autre que les coûts des projets qui seront retenus au fil des ans

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en :

8. Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

10. Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce Plan favorisera la création d'une communauté plus solidaire, sécuritaire et inclusive :

- Des collaborations renforcées et la naissance d'une synergie entre les parties prenantes.
- Une plus grande participation par les citoyennes et citoyens dans leur milieu de vie.
- Des aménagements urbains qui créent une atmosphère dans laquelle il fait bon vivre en communauté.
- Un environnement inclusif et accessible dans lequel tout le monde se sent plus en sécurité
- Des espaces de rencontre qui facilitent et favorisent la compréhension mutuelle.
- Des projets et des initiatives créés en synergie par les partenaires de la communauté

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications entourant le mandat sont à la charge de l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude VALLEE
conseiller(-ere) en développement

ENDOSSÉ PAR

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr. <60m

Le : 2023-11-15

communautaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 17 janvier 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 17 janvier 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

n/a

JUSTIFICATION

n/a

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

n/a

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2024-01-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques